Département de l'Eure Arrondissement des Andelys

LE VAL D'HAZEY



Communes historiques: Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 11 avril 2019

Affiché le 17 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de présents 26 Nombre de votants 31

Les membres du conseil municipal de la commune LE VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 04 avril 2019, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal du quartier d'Aubevoye, sous la présidence de Madame PUCHEU Michèle, Maire, le 11 avril 2019.

Le secrétaire de séance était Monsieur BONNECARRERE André.

A - AFFAIRES GENERALES

I – <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019</u>

Le conseil municipal, A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2019.

II - DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DECIDE:

 $\sqrt{\text{de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,}}$

 $\sqrt{\text{de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.}}$

III - ELECTION D'UN SEUL ADJOINT

Cette question n'a pas lieu d'être au motif que la délibération ci-dessus supprime le poste d'adjoint devenu vacant.

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



V – <u>DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION : ANNEE 2019</u>

Le conseil municipal,

A la majorité pour et deux abstentions (Mesdames FERAL et RAMAGE),

DECIDE, pour 2019, de continuer à développer le système de vidéo protection par l'ajout de caméras supplémentaires.

V – <u>CONVENTION LE VAL D'HAZEY/SNACK PARK RELATIVE A L'OCCUPATION</u> PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

ACCEPTE les termes de la convention d'occupation précaire du domaine public, d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

S'ENGAGE à inscrire la recette au compte 752 – Revenus des immeubles – des budgets communaux 2019 et 2020.

VI – CREATION D'EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DECIDE à compter du 1er avril 2019, de :

1) créer :

- $\sqrt{}$ un emploi d'adjoint administratif territorial principal de $2^{\text{ème}}$ classe, à temps complet
- $\sqrt{\text{trois emplois d'adjoint technique territorial principal de 2}^{\text{ème}}}$ classe, à temps complet,
- $\sqrt{\text{un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1}^{\text{ère}}}$ classe, à temps complet,
- $\sqrt{\text{un emploi de brigadier-chef principal, à temps complet}}$

2) supprimer:

- $\sqrt{\text{un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps complet}}$
- $\sqrt{\text{neuf emplois d'adjoint technique territorial, à temps complet,}}$
- $\sqrt{}$ un emploi de gardien brigadier de police municipale, à temps complet.

VII - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX AU 11 AVRIL 2019

Le conseil municipal,

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

ARRETE le tableau des emplois permanents communaux au 11 avril 2019 et ce, conformément à l'annexe ci-jointe.

VIII - <u>CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE DE MONITEUR TONFA ET BATON DE DEFENSE TELESCOPIQUE</u>

Cette question est reportée au prochain conseil municipal à la demande de Madame le Maire.

B - AFFAIRES FINANCIERES

IX -VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

X - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DESIGNE M. NEUTENS, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XI - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

APPROUVE les comptes de l'exercice 2018 et le résultat de clôture dressé par Madame le Maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6261823,15 €	6807512,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1133801,99 €	1372321,86 €

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



Reports de l'exercice 2017

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1000000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1077085,95 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	319324,27 €	-

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6261823,15 €	7807512,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1453126,26 €	2449407,81 €
TOTAL	7714949,41 €	10256920,00 €

XII - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

CONSTATE:

Résultat de l'exercice	545689,04 €
Résultats antérieurs reportés	1000000,00 €
Résultat à affecter	1545689,04 €
Solde d'exécution d'investissement : - excédent d'investissement	1315605,82 €
Solde des restes à réaliser : - besoin de financement	319324,27 €
Excédent financement d'investissement	996281,55 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 :

⇔ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	556 717,70 €
⇔ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	988 971,34 €
\$ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	11 028,66 €
(affectation résultat clôture Transville)	
🕏 compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	7 560,34 €

(affectation résultat clôture CCAS Vieux Villez)

\$\times\$ compte 001 – Excédent d'investissement reporté 1 315 605,82 €

Département de l'Eure Arrondissement des Andelys

LE VAL D'HAZEY



Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

XIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

ADOPTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

\$ 7 424 666,19 euros pour la section de fonctionnement,

\$\\ 3 \quad \quad

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DECIDE:

\$\\$\$ de fixer, pour assurer l'équilibre du budget 2019, le produit des impositions directes pour un montant de 2 812 663,00 euros au compte 7311,

\$\text{\$\\$}\$ de prendre en compte le taux moyen pondéré des trois taxes et de le reporter dans le cadre IV de l'état n° 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition », à savoir :

TAXES	Taux 2018	%	TAUX 2019	BASES 2019	PRODUIT DES IMPOSITIONS 2019
TH	10,78	-	10,78	5097 000	549457 €
FB	22,22	-	22,22	10083 000	2240443€
FNB	47,03	-	47,03	48 400	22763€

XIV – <u>LOCAL COMMERCIAL</u>: <u>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL</u>

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XV – <u>LOCAL COMMERCIAL</u>: <u>DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE DU COMPTE</u> ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

DESIGNE M. NEUTENS, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XVI - LOCAL COMMERCIAL: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

APPROUVE les comptes de l'exercice 2018 et le résultat de clôture dressé par Madame le maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3099,39€	8706,59 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	3063,00 €

Reports de l'exercice 2017

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	21548,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	8663,00 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	_	-

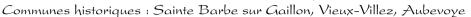
Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3099,39 €	30255,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	11726,00 €
TOTAL	3099,39 €	41981,39 €

XVII - <u>LOCAL COMMERCIAL</u>: <u>AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</u>

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),





Résultat de l'exercice	5607,20 €
Résultats antérieurs reportés	21548,80 €
Résultat à affecter	27156,00 €
Solde d'exécution d'investissement : - excédent d'investissement	11726,00 €
Solde des restes à réaliser : - besoin de financement	-
Excédent financement d'investissement	11726,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 :

 \$\text{compte 1068}\$ - Excédent de fonctionnement capitalisé}
 -€

 \$\text{compte 002}\$ - Excédent de fonctionnement reporté
 27 156,00 €

 \$\text{compte 001}\$ - Excédent d'investissement reporté
 11 726,00 €

XVIII - LOCAL COMMERCIAL: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

ADOPTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

\$ 35 556,00 euros pour la section de fonctionnement,

\$ 14 789,00 euros pour la section d'investissement.

XIX -ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES : ANNEES 2009/2017

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE),

ACCEPTE l'admission en non-valeur des titres de recettes annexés à la présente délibération d'un montant total de 3 971,32 €,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables – du budget communal 2019.